CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à 19 heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY se sont réunis en session ordinaire, au nombre de 12 à la mairie, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 24 septembre 2026, sous la présidence de M. Roland DELMAS, Maire, pour délibérer sur les affaires ci-après :

- **Désignation d'un.e secrétaire de séance**
- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**
- **Pour délibérations :**
  - Désignation de deux délégués forêt et bois pour la CCVH
  - Modification de délibération en rectifiant le nom du Syndicat de transport scolaire de BELVES
  - Révision du tarif de vente du bois d'élagage
  - Révision des tarifs de location des salles communales
  - Révision du RIFSEP
- **Compte rendu des commissions et des réunions :**
  - Réunion du SIVOS le 22/09
  - AG du SMDE24 du 29/09
  - Commission « Jeunesse-Social-Solidarités » du 29/09
  - Conseil communautaire du 07/10
- **Affaires diverses :**
  - Point sur les travaux en cours ou réalisés
  - Le moustique tigre : nomination d'un référent communal pour l'ARS
  - EPIDOR : Réunion de chantier à Maison Neuve ; journée « International Study Tour » du LIFE rivière Dordogne du 28/09 ; Conseil de la nature du 01/10 ; Réunion publique sur la gravière du 5 octobre
  - Point d'étape sur le PCS/DICRIM et adhésion «Cityc Alerte»
- **Questions diverses :**

Présents : ALAIN Sophie, AUDIBERT Jean-Noël, BARSE Mathilde, BIENASSIS Séverine, BORIE Arlette, BÖSEL Leendert, DANLOS Jennifer, DE LA BATUT Bertrand, DELMAS Roland, DURAMY Jean-Luc, LOUVAT Laurence, MONBROUSSOUS Francis.
Excusés : CORBEAU Jérémy, PENCHINAT Tiphaine, RESENDE PEDRO Manuel.

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 19h30.

I - NOMINATION D'UN.E SECRETAIRE DE SEANCE :
M. le Maire invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance, M. Leendert BOSEL est désigné à l'unanimité.
En préambule, M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir rajouter une délibération relative à la décision modificative n°1. Le Conseil approuve à l'unanimité.

II - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE
M. le Maire demande au Conseil si l'assemblée à des remarques ou avis sur le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 24 septembre. Sans objections, le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

III – DÉLIBÉRATIONS :
D 2026.39 : Délibération n° 2026-39 Annule et remplace la délibération 2026-37 : Participation aux frais de transport scolaire du SIVOM de Belvès
Monsieur le Maire expose au Conseil que des enfants de la commune peuvent fréquenter le collège de BELVES. Il rappelle qu'une délibération avait été prise le 4 septembre 2017 pour préciser les modalités de la participation aux frais de transport scolaire du syndicat « SIVOM de Belvès », notamment lorsque l'inscription au collège de BELVES est motivée par autre chose qu'une absence de formation similaire au collège du BUGUE.
En effet, le collège de secteur est celui du BUGUE, les familles devant donc choisir l'inscription dans ce collège. La commune est adhérente au syndicat de transport « SIVOM du Bugue ».

Dans ces conditions, M. le Maire propose que la commune participe aux frais de transport du « SIVOM de Belvès » comme suit :

- Dans le cas où l'élève serait inscrit à BELVES dans une formation absente du Collège du BUGUE, la commune participera au montant demandé par le « SIVOM de Belvès »,
- Dans le cas où l'élève serait inscrit dans une formation présente au collège du BUGUE, la commune participera à un montant identique à celui en vigueur au SIVOM du BUGUE. Le solde restera à la charge de la famille et sera recouvert par le « SIVOM de Belvès ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal :

- Décide d'approuver la participation de la commune au « SIVOM de Belvès » ainsi exposée,
- Dit que le « SIVOM de Belvès » ou la famille devront présenter un justificatif de scolarité pour que la commune établisse le statut de l'inscription,

Charge M. le Maire de l'exécution de la présente décision.

D 2026.40 : DESIGNATION DE REFERENTS FORET-BOIS

Compte tenu de l'importance de la forêt en tant qu'objet environnemental, social et économique sur le territoire Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de désigner deux référents pour la commune.
Il dit que les élus qui seront désignés comme "référent forêt-bois" sont des personnes intéressées à la forêt et aux sujets qui peuvent en découler tels que les enjeux en lien avec les compétences locales (voirie, feux de forêt, habitat), le développement économique et social, la biodiversité et les écosystèmes, l'implication citoyenne et démocratie participative, l'anticipation des crises.
Il dit que ces référents seront les interlocuteurs privilégiés de la commune en la matière auprès des partenaires institutionnels. Ils seront également amenés à dialoguer avec les acteurs économiques en cas de réalisation de coupes et travaux forestiers, de stockage sur le domaine communal ou de circulation soumise à autorisation sur la voirie communale et/ou intercommunale.
Ils centralisent les initiatives liées à la forêt et aux compétences communales qui y sont liées les coordonnent ce qui permet d'éviter les chevauchements entre services ou commissions, et peuvent être amenés à faire le lien avec les services de la communauté de communes quand cela s'avère nécessaire.
Enfin, ils informent le Maire et/ou le Conseil municipal des évolutions légales, des adaptations utiles ou nécessaires dans les pratiques locales et des perspectives d'optimisation financière et patrimoniale pour sa collectivité.
Considérant les éléments ainsi exposés, le Conseil municipal décide de désigner M. PEDRO RESENDE Manuel en tant que référent titulaire forêt-bois pour la commune et M. Roland DELMAS en tant que référent suppléant.
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- DÉSIGNE Monsieur PEDRO RESENDE Manuel comme référent titulaire forêt-bois et Monsieur Roland DELMAS comme référent suppléant forêt/bois pour la commune de Saint-Chamassy ;
- AUTORISE la communication des contacts des référents auprès des partenaires institutionnels et des acteurs économiques de la filière bois-forêt ;
- DIT que les référents forêt-bois pourront participer aux sessions de formation et de sensibilisation qui seront organisés sur le territoire de la communauté de communes, du Pays Périgord Noir et par la Préfecture de la Dordogne en la matière ;
- DIT que les référents seront le contact auprès duquel pourront se référer les acteurs économiques effectuant des travaux forestiers, stockage, circulations sur la commune.

D 2026.41 : REVISION TARIF DE VENTE DU BOIS D'ELAGAGE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- la commune dispose de bois issu de l'élagage et des parcelles communales et qu'il est vendu.
- le prix de vente avait été fixé à 40 euros le mètre cube par délibération n°46 de 2022.
- les coûts de location de matériel et de matières premières ayant augmentés et la méthodologie va évoluée.

Monsieur le Maire propose donc de réévaluer le tarif de vente.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal :

- Décide de fixer le tarif de vente à 50 euros le mètre cube.
- Charge Monsieur le Maire des démarches s'y rapportant.

D 2026.42 : REVISION TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans un souci à la fois de simplification des modalités de location de la salle des fêtes et de rapprochement tarifaire avec les communes voisines, mais également d'adaptation aux nouveau dispositif proposé, notamment par un « kit ménage », il convenait de revoir les tarifs de location.

Dans le même temps et pour prendre en compte les multiples demandes d'associations ayant leur siège dans d'autres communes, mais cherchant des salles pour leurs activités (qui peuvent bénéficier aux habitants), il convenait également d'encadrer la mise à disposition des salles.
Il propose la grille tarifaire suivante :

Association Hors Commune Pour l'exercice d'une activité	Contribuables de la commune	Personnes Extérieures à la commune	Caution pour dommages	Caution ménage	Option coffret électrique : caution à l'unité
2 Gratuités Puis 30 €	**200 €**	**350 €**	**800 €**	**120 €**	**900 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal :

- Rappel la qualité des abords et de la salle des fêtes en général,
- Décide de valider les tarifs ci-dessus et de les appliquer à compter du 1er janvier 2027,
- Conserve pour les associations de la commune la mise à disposition de salle gratuite dans le cadre de leurs activités tout comme pour les collectivités limitrophes ou les structures publiques, communautaire ou départementale, considérant que cela offre de la notoriété,
- Charge Monsieur le Maire de modifier en conséquence les conventions actuelles.

D 2026.43 : DECISION MODIFICATIVE VIREMENT DE CREDIT

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il manque la somme de 4823.84€ pour régler l'échéance de l'emprunt sur le compte 1641 et 224.45 € pour régler les intérêts de cette même échéance sur le compte 66111.
Afin de palier au règlement de cette échéance il convient de faire les mouvements de crédits suivant :
En investissement :

- Compte 21312 - 4850 €
- Compte 1641 + 4850 €

En fonctionnement :

- Compte 62268 - 250 €
- Compte 66111 + 250 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal :

- Décide de valider les opérations ci-dessus et de les inscrire au budget

IV - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET DES REUNIONS :

- Réunion du SIVOS le 22/09 : Deux recrutements, dont une, suite à publication et 20 CV reçus, dont aucun avec diplôme. Une offre ferme à été faite pour l'achat du bus, sous réserve du contrôle technique OK. Une contre visite est à prévoir pour des défauts mineurs. Concernant l'organisation des transports pour les sorties scolaires, une rencontre avec les enseignants est prévue pour début novembre.
- AG du SMDE24 du 29/09 : A noter l'élaboration d'une règle dans le règlement de service pour la prise en charge des extensions de réseaux. Également la mutualisation avec le SMPN (voir d'autres partenaires, comme SDE24, pour partager un réseau de télécommunication déjà utilisé par la régie pour la télérelève (système LORAWAN).
- Commission « Jeunesse-Social-Solidarités » du 29/09 : La liste de nouveaux habitants est mise à jour. Distribution au fil de l'eau, de la BD, a toutes les nouvelles personnes propriétaires, accompagnée d'une lettre d'accueil. En prévision : Echange intergénérationnel : La commission va travailler à l'organisation d'ateliers cuisine (échange de recette et traditions), en partenariat avec l'enseignante, un restaurateur de la commune et les ainés de la commune. Atelier déco : Faire venir des ainés et élèves de l'école pour la fabrication de décorations pour Noël par exemple. Cadeaux de fin d'année aux ainés : accord pour la continuation des cadeaux avec les fournisseurs locaux (38 foyers à visiter et 2 personnes en Ehpad.
- Conseil communautaire du 07/10 : M. le Maire évoque les points suivants votés : une étude vieille forets ; l'adhésion par la CCVH à Communes forestières pour l'ensemble des communes ; le choix de l'option la plus bénéfique en termes de renaturation pour les travaux du bras mort du breuilh ; le retour de la TEOM -taxe ordures ménagères à la place de la RI ; le plan intercommunal de sauvegarde à venir.

III – AFFAIRES DIVERSES :

- **Questions diverses :**
  - Point sur les travaux en cours ou réalisés : M. Francis Monbroussous retrace les travaux fait au stade notamment. La présentation sera postée sur le site internet de la commune.

- Le moustique tigre : nomination d'un référent communal pour l'ARS : M. le Maire évoque le courrier de l'ARS concernant la colonisation de la commune par ce moustique et la demande de désigner un référent. Mme Laurence LOUVAT est candidate et désignée comme référente communale pour le moustique tigre.
- EPIDOR par M. le Maire : Réunion de chantier à Maison Neuve : une dizaine de structures étaient représentées plus l'agriculteur en place pour un état des lieux qui est encourageant au vu de la forte implantation de faune et de flores. L'association des pécheurs va revenir vers la commune pour nous proposer un sentier de pêche entre Vic et Bigaroque ; journée « International Study Tour » du LIFE rivière Dordogne du 28/09 : Une vingtaine de structures scientifiques, publiques ou privées d'une dizaine de pays étaient représentées sur notre commune pour cette première journée (sur trois). Tous spécialisées en renaturation, restaurations hydromorphologiques. Le matin en salle et l'après-midi à Maison Neuve. Epidor est une référence européenne ; Conseil de la nature du 01/10 : A l'école cette fois pour le départ de la deuxième année du programme d'aire terrestre éducative (ATE). Les enfants ont travaillé leurs objectifs, Epidor, la CCVH et la commune ont apporté leur concours pour valoriser l'action tout au long de l'année. L'action pourra également être valorisé dans le cadre de l'échange probable avec des correspondants Arméniens ; Réunion publique sur la gravière du 5 octobre : Les communes du Buisson de Cadouin et St-Chamassy, ainsi que les associations de pêche, notre Amicale de chasse et des riverains étaient présents pour la présentation des travaux réalisés, l'apport de faune et flore et les enjeux à venir.
- Point d'étape sur le PCS/DICRIM et adhésion «Cityc Alerte» : M. Jean-Luc DURAMY fait une rapide présentation du dispositif ainsi que du tarif annuel, dit que c'est complémentaire avec Panneau Pocket et opérationnel ; Plusieurs communes aux alentours s'y engage. Réunion de la commission le 14 octobre.
- Prochain Conseil municipal le 5 novembre 2026.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close à 21 heures et 45 minutes.